

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Novembre

L'Alliance Anglo-Italienne

Les difficultés financières et économiques avec lesquelles il est aux prises, n'empêchent pas M. Crispi de suivre d'un œil attentif ce qui se passe à l'extérieur de la Péninsule, et de poursuivre la réalisation de certains projets qui lui tiennent tout particulièrement à cœur.

L'alliance anglaise a toujours été l'un de ses rêves et de ses objectifs les plus chers et il a travaillé à sa réalisation avec une constance qui dénote de sa part une rare ténacité de caractère. S'il en faut croire ce que l'on raconte volontiers dans le monde politique de Rome, il existerait entre l'Italie et la Grande-Bretagne une sorte d'entente verbale pour le maintien de l'équilibre méditerranéen.

Entente verbale n'est pas synonyme d'alliance. Il est bien évident qu'il s'agit tout simplement d'un accord purement moral entre les deux pays, accord que l'astucieuse Albion saura bien en toutes circonstances, interpréter dans le sens favorable à ses intérêts. On est égoïste en Angleterre et l'on se soucie peu de travailler pour les autres.

Néanmoins, M. Crispi, qui semble avoir eu de tout temps un faible pour la Grande-Bretagne, s'efforce d'agir sur le Foreign-Office dans le but d'obtenir quelque chose de plus substantiel que cette entente verbale à laquelle il préférerait, et cela se comprend de reste, un traité en bonne et due forme. Seulement, on ne l'entend pas de cette oreille à Londres, où l'on a coutume de jouer double jeu et de croquer les marrons que d'autres ont pris la peine de tirer du feu.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, en Italie, d'une brochure d'origine officieuse qui dévoile fort à propos les plans du signor Crispi et de son maître le roi Humbert.

Cette brochure, qui a pour titre : *L'Alliance Anglo-Italienne*, vaut la peine que nous

nous en occupions, car elle est intéressante à lire pour nous autres Français, à plus d'un titre. Son auteur soutient une thèse qui, pour n'être pas neuve, n'en contient pas moins un avertissement dont nous ferions bien de faire notre profit :

« Bismarck, dit-il, a déclaré que l'empire des mers devait être la préoccupation constante de l'Italie. »

Il se peut que l'ex-chancelier ait fait cette déclaration pour flatter l'amour-propre de nos voisins d'au-delà des Alpes. Ce qui est plus certain, c'est que l'auteur de la brochure dont nous parlons en déduit des conséquences aussi inattendues que présomptueuses.

Suivant lui, la sécurité de l'Italie, autant que ses ambitions, lui imposent cet empire des mers, parce que les quatre cinquièmes de ses frontières sont des frontières maritimes.

Et la brochure ajoute qu'en cas de guerre « une flotte française partie de Toulon pourrait en quelques jours débarquer une armée de quatre-vingt mille hommes sur les côtes de la Toscane et que l'Italie étant isolée, elle est à la merci de la France, malgré les progrès considérables de sa marine; cela étant, elle a besoin d'une alliée et cette alliée ne peut être que l'Angleterre. »

Non seulement l'auteur de la brochure se déclare partisan zélé de l'Alliance Anglo-Italienne, mais il va jusqu'à dire que cette alliance constitue pour la Péninsule une « nécessité de premier ordre. »

« Unies, dit-il, les flottes anglaise et italienne sont de force à lutter avec avantage contre les flottes française et russe, et le péril d'un débarquement français dans la Péninsule se trouve écarté. Si l'Italie a besoin de l'Angleterre, l'Angleterre, elle aussi a besoin de l'Italie. »

Et il poursuit ainsi : « L'Angleterre possède des colonies disséminées sur tous les coins du globe, qui sont autant de points vulnérables, et elle n'a pas d'armée pour les défendre. Cette armée, l'Italie est en mesure

de la lui fournir. En cas de guerre, le défaut de la cuirasse de l'Angleterre est l'Égypte, clef de son empire des Indes. L'Italie peut rendre à l'Angleterre un service inappréciable en débarquant une armée à Alexandrie et en protégeant l'Égypte contre une invasion française et russe. En résumé, l'Italie et l'Angleterre ne peuvent se passer l'une de l'autre et leurs intérêts sont solidaires et parallèles dans toutes les parties du monde, en Afrique comme en Europe, et dans l'Extrême-Orient. »

Ainsi raisonne l'écrivain inspiré par le gouvernement dont M. Crispi est le chef.

Sans doute, il est rempli des meilleures intentions et il fait de la politique à sa manière; mais il n'oublie qu'une chose, c'est que pour conclure une alliance, il faut être deux.

Le Quirinal a beau faire des avances et tendre les bras à la Grande-Bretagne, le Foreign-Office reste froid et réservé. La diplomatie anglaise n'a pas pour habitude de prendre des engagements prématurés et à trop longue échéance; elle veut voir où ils tendent et ce qu'ils peuvent rapporter.

Il est donc à peu près certain que l'Alliance Anglo-Italienne, désirée et poursuivie par M. Crispi, restera un rêve.

Si, à un moment donné, l'Angleterre rend quelques services à l'Italie, elle saura bien se les faire payer.

John Bull n'a pas coutume de travailler pour le roi de Prusse.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 novembre 1894

La séance s'ouvre sur une interpellation de M. Carnaud, sur les mesures prises contre trois fonctionnaires, au sujet de leur attitude politique.

Trois conseillers généraux du Rhône, fonctionnaires, ont voté contre la loi sur les anarchistes. On les a punis disciplinairement. M. Carnaud propose un ordre du jour de blâme.

M. Jourdan vient à la rescousse et il défend

— Entrez, entrez, cria le marin d'une voix forte et bien timbrée.

Le capitaine était un homme d'environ soixante ans, de haute taille, l'œil profond et vif. Ses cheveux gris coupés en brosse, son menton bien rasé et ses courts favoris dénotaient l'officier de marine. Presque paralysé d'une jambe, il marchait à l'aide d'une forte canne.

— Allons, asseyez-vous là, sous mes arbres, dit-il à Pierre, en se moquant de ses trois tamaris qui n'avaient pu grandir dans cette aridité. Albine, va chercher une bouteille de vin blanc. Vous allez goûter à notre piquette de Camargue.

Misé Feréol, revint bientôt portant une bouteille et deux verres qu'elle posa sur une petite table en rotin. Il faisait chaud, Pierre trouva la boisson délicieuse.

— Je savais votre arrivée par ma fille, reprit le marin. Vous l'avez ramenée d'Arles dans votre voiture. J'aurais été vous voir et vous remercier; mais ma maudite carcasse!... Je vous attendais du reste.

Sur ce ton familier, la causerie s'anima bientôt. Le souvenir d'Elle Bodin, conservé vivace dans le cœur de son vieux camarade, nousait d'emblée une sorte de lien entre Pierre et son hôte.

— Je vous ai vu pas plus haut que ça, dit le capitaine en élevant la main à la hauteur de son genou; mais, pardieu, le temps a marché depuis...

Et se plaisant à évoquer le passé, qui semblait ressusciter sous sa parole chaude et colorée, il conta mille détails intéressants sur le grand père que Pierre n'avait pas connu.

Le buste droit, la tête haute, expressive, l'air

le juge d'instruction Deleuil, qui, lui aussi a été frappé pour la même cause.

M. Dupuy, président du Conseil. — Le gouvernement est interpellé, non pas sur tous les faits que M. Jourdan a rappelés, mais sur le cas de trois conseillers généraux des Bouches-du-Rhône, qui ont été frappés comme fonctionnaires faisant de l'opposition au gouvernement. Nous avons sévi parce qu'ils ont voté des vœux que ne pouvaient émettre des conseillers généraux et qui étaient injurieux pour le Parlement et le gouvernement.

M. Leydet fait ensuite le procès du gouvernement.

M. Terrier se plaint de la tolérance du gouvernement à l'égard des fonctionnaires qui envoient leurs enfants dans les écoles religieuses.

M. de Bernis proteste.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par mains levées. On vote par priorité sur l'ordre du jour Carnaud. La priorité pour l'ordre du jour Périet de Larsan est accordée par mains levées.

Après de longues discussions sans intérêt, la deuxième partie de l'ordre du jour est adoptée.

Les socialistes se sont abstenus.

On renvoie à la prochaine séance la discussion à propos d'un crédit à accorder aux victimes des inondations du Nord et du Pas-de-Calais.

LA MORT DU TZAR

Démenti catégorique

De *New-York Herald* :

« Le docteur Leyden a télégraphié que le bruit qui a couru, d'après lequel le tzar aurait été empoisonné par les nihilistes, est absolument faux. »

L'armée française à Alexandre III

Voici la description du « Souvenir » qui sera envoyé par les soins du général Mercier, ministre de la guerre, au nom de l'armée française, aux obsèques d'Alexandre III.

Il se compose d'un écusson en velours noir avec inscription russe en lettres d'argent encadrée d'un côté par une palme et de l'autre par une branche de chêne entremêlée d'olivier, le tout réuni dans le bas par un écusson représentant saint Georges terrassant le dragon. Toute cette décoration est en argent fondu et ciselé.

Derrière l'écusson de velours se trouvent deux

ouvert, le capitaine avait ce ton ferme et net que donne l'habitude du commandement, joint à la sérénité enjouée de l'homme supérieur aux coups du ressort et qui garde jusqu'à la fin l'inaltérable énergie d'une âme bien trempée, d'un caractère solide. Tout cela mêlé à cette grande rondeur d'allures et de façons qui conquiert à première vue.

— Ah ça! s'écria-t-il tout à coup, qu'est-ce que j'apprends? Vous vendez Romaz?

— Oui, répondit Pierre.

— Je comprends ça. C'est si loin de Paris! Il n'y avait que le vieux Bodin qui pouvait l'habiter. Il faut être né là pour y vivre. Et c'est Rémond qui achète?

— Vous le connaissez?

— Parbleu! c'est mon ami.

Tout en causant avec le capitaine et un peu surpris de trouver pareil esprit dans ce trou, Pierre regardait misé Feréol, qui s'était assise à quelques pas et brodait. Ce n'était plus la paysanne qu'il avait rencontrée à Arles, coiffée du *par-payoum* camargois. Chez elle, sa mise était presque celle d'une demoiselle. Une robe de toile, serrée à la taille par une ceinture, l'habillait avec une sorte de grâce native. Elle avait jeté en entrant son chapeau de paille commune, et ses lourdes tresses brunes couronnaient son front uni et mat. Pierre la contemplait avec une admiration assez mal déguisée. Sa beauté si éclatante lui semblait encore rehaussée par cette élégance simple qui la paraît d'un charme étrange au fond de ce village perdu. Il s'étonnait d'avoir pu se méprendre sur elle durant leur joli voyage à travers les champs de Camargue. Sa tenue, sa réserve de fille bien élevée qui contrastait avec le sans-çon un peu vulgaire

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

IV

En reconnaissant misé Feréol, il eut un mouvement de surprise. Elle-même s'arrêta comme étonnée. Tout en saluant, il se précipita pour la rejoindre.

— En vérité, dit-il, il fallait votre rencontre pour compenser à mes yeux la laideur de ce trou.

Elle ne parut pas entendre ce compliment.

— Vous êtes venu visiter notre église? lui demanda-t-elle de sa voix grave.

— Oui, mademoiselle, et ma dévotion aura reçu son prix.

— Quel beau souvenir, n'est-ce pas? reprit-elle, indifférente à cette galanterie.

— Oui.

— Vous ne dites pas cela d'un air bien convaincu.

— Je l'avoue.

— La légende est pourtant jolie, répliqua-t-elle d'un ton charmant.

— Oh! oh! voilà une réflexion de païenne.

— De païenne!

— Une bonne chrétienne n'a pas besoin qu'une légende soit jolie pour y croire.

— J'y crois, moi, dit-elle; d'ailleurs, vraie ou

fausse, cette croyance anime pour moi ce pauvre désert.

Il marchait près d'elle. Sur leur passage, le rideau de toile qui masque chaque porte se soulevait, et quelque tête, coiffée d'une cornette, apparaissait sournoisement. Les filles des Saintes se cachent de l'étranger; pour un peu, elles rabattraient leur coiffe, comme leurs belles sœurs mauresques se dérobaient sous leur voile. La propreté est peut-être la seule vertu de ces parias, propriété rare dans le Midi qu'elle semble prêter une coquetterie. Dans la plus pauvre de ces masures, il est un coin blanc, soigné, orné comme une chapelle, pour lequel on a tous les respects. C'est une chambre de jeune fille, toute faite des reliques de famille, un sable doré qui entourait une battue; sur les murs, des bords de tamaris encadraient quelques images naïves; un nœud de ruban retient les rideaux de la croisée. Là, enfin, tout est fraîcheur et grâce. Pierre et misé Feréol atteignirent l'extrémité de la rue; on aperçut la mer bleue, immense, superbe. Le temps était doux; sur la grève, quelques canots échoués, des filets étendus. Au-dessus d'une haie d'agaves qui entourait une maison à volets verts, isolée de autres, un vieillard, d'allures martiales, se montra et parut surpris à la vue d'un inconnu cheminant aux côtés de misé Feréol.

— Père, c'est M. Bodin, dit-elle.

— Comment! le petit Pierre?

— Mon Dieu, oui, monsieur, répondit le jeune homme en riant.

— Ah! l'heureuse chance.

Et tout aussitôt, ouvrant vivement la porte de la haie.

drapeaux français croisés dont les plis retombent de chaque côté.

Les lances des drapeaux sont recouvertes de crêpe.

L'ensemble du souvenir de l'armée française mesure 2 m. 10 de hauteur sur 1 m. 50 de largeur.

L'écusson porte cette inscription : « A l'empereur Alexandre III, l'armée française. »

L'autopsie d'Alexandre III

Berlin, 8 novembre.

Le professeur Leyden, revenu aujourd'hui à Berlin, a déclaré que l'autopsie du corps du Tzar a confirmé le diagnostic.

L'autopsie a été faite dans la nuit du 2 au 3 novembre par le célèbre professeur Grube, de l'Université de Charkow, dont l'arrivée a été retardée par l'obstruction des voies ferrées, couvertes de neige.

Elle a relevé l'existence d'une néphrite chronique avec un commencement d'atrophie rénale et une légère hypertrophie cardiaque, ainsi que des foyers d'inflammation sporadique à l'aile du poumon. Il n'y avait aucune trace de lésion de l'estomac.

Le docteur Leyden a déclaré absurdes les bruits d'un empoisonnement par le phosphore ou la strychnine.

Il a pris la défense de son confrère Zakharine en disant : « Lorsqu'un malade succombe, il faut bien qu'un médecin soit rendu responsable. »

Le docteur Leyden a dit qu'Alexandre III savait depuis longtemps qu'il était perdu. Il supportait ses souffrances en fataliste.

Jusqu'au dernier instant, il a rempli son devoir de souverain. Quelques heures avant son décès, il a donné des signatures.

Le docteur Leyden a ajouté : « L'empereur a regardé la mort en face. Il est mort comme un héros. »

L'Impératrice est terrassée par la douleur, mais son état n'inspire pas d'inquiétudes.

Les funérailles à Livadia

Hier soir, la bière contenant la dépouille mortelle du feu tzar a été portée à bras du palais jusqu'à l'église.

La bière a été déposée devant le portail de l'église. L'empereur Nicolas et les grands-ducs l'ont transporté eux-mêmes dans l'intérieur de l'église et l'ont déposée sur le catafalque de velours rouge.

Toutes les grandes duchesses, ayant à leur tête l'impératrice, suivaient. Dans l'église, le couvercle du cercueil a été soulevé et l'on a procédé à la bénédiction du corps.

Moscou, 8 novembre.

La ville de Moseou fait de majestueux préparatifs pour la réception du corps de l'empereur.

Saint-Petersbourg, 8 novembre.

L'empereur Nicolas II part aujourd'hui jeudi de Livadia. Il accompagnera son père à Saint-Petersbourg où il arrivera le 13.

Saint-Petersbourg prend le deuil au point qu'on assure que les étoffes noires manquant, on a été obligé d'en faire venir de grandes quantités de Moscou, où elles sont fabriquées principalement.

Le nombre des couronnes sera incalculable.

Paris, 8 novembre.

M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, doit se rendre à Saint-Petersbourg le 14

novembre, pour assister aux obsèques du tzar, qui auront lieu le 20.

M. de Mohrenheim arrivera à Saint-Petersbourg, le 17.

Le Repas des Funérailles

Kharkow, 8 novembre.

On a pris des dispositions en vue d'un repas qui sera donné aux pauvres à l'occasion des obsèques du Tzar. Ce repas répond à une ancienne coutume russe ; la dépense est couverte par la cassette particulière de l'empereur.

Ce repas aura lieu le lendemain du passage du train portant la dépouille mortelle. On servira des plats nationaux russes et de la bière à 7,500 personnes.

INFORMATIONS

MADAGASCAR

Crédit de 78 millions

Du Figaro :

Les événements de Madagascar se précipitent, l'ultimatum du gouvernement français a été repoussé, les communications télégraphiques sont supprimées entre Tananarive et Tamatave, et le ministère va déposer sur le bureau de la Chambre une première demande de crédits de 78 millions.

Port-Louis, 6 novembre, (source anglaise.)

A l'arrivée de M. le Myre de Vilers à Tamatave, la batterie malgache était déjà évacuée.

Les maisons de commerce avaient fermé leurs bureaux et dressé leur inventaire.

L'un des conseillers de la reine, soupçonné d'entretenir des intelligences avec les Français, était l'objet d'une surveillance spéciale.

Le gouvernement défendait la vente des munitions de bouche. Les communications télégraphiques entre Tananarive et Tamatave étaient interrompues.

Port-Louis, 6 novembre, soir.

Un télégramme de Tamatave, en date du 3 novembre, annonce que le gouvernement hova a rejeté les demandes de la France.

M. le Myre de Vilers et les résidents français venus par la côte Est, sont arrivés à Tamatave le 2 novembre, venant de Tananarive.

Le croiseur français *Hugon* parcourt la côte.

Paris, 8 novembre, soir.

Selon toutes probabilités, la discussion sur les affaires de Madagascar pourra avoir lieu à la Chambre mardi ou jeudi de la semaine prochaine. Le gouvernement acceptera, pour l'une de ces deux journées, le débat sur les interpellations déposées dès l'ouverture de la session par MM. Boissy d'Anglas et Pierre Alype, et, comme sanction de cette interpellation, il proposera les mesures qu'il a étudiées.

D'après la Patrie :

Hier, au conseil des ministres, M. Hanotaux, a fait connaître qu'il avait été avisé de différents côtés que de nombreux transports d'armes et de munitions de guerre étaient, depuis quelques temps, effectués par des navires allemands à Madagascar, et qu'il était également prévenu qu'un certain nombre d'officiers prussiens avaient pris service chez les Hovas, pour diriger et organiser la résistance.

Les préparatifs à Toulon

Le Préfet maritime a reçu du Ministre de la Marine la dépêche suivante :

« Préparez la mise en état des transports disponibles dans votre port pour parer à toute éventualité. »

Au reçu de cette dépêche, des ordres ont été donnés par le Préfet maritime pour la mise en état des transports le *Bien-Hoa*, la *Gironde*, le *Shamrock*, le *Tonkin*, la *Nive* et l'*Annamite*.

L'atelier des machines a reçu l'ordre de commencer des travaux de nuit dès ce soir.

Malgré toute la célérité apportée à ces travaux, la plupart de ces transports ne pourront être prêts de suite.

Il n'y aura guère que la *Gironde*, le *Shamrock* et le *Bien-Hoa* qui pourront être prêts dans huit jours, en y travaillant bien entendu la nuit.

Nouvelle affaire

On dit qu'une affaire se rattachant à celle de Dreyfus est sur le point d'être révélée.

CHINE & JAPON

Londres, 8 novembre.

On télégraphie de Tien-Tsin :

Malgré les ordres de Li-Hung-Tchang, une douzaine de navires sont restés dans Port-Arthur, où ils sont bloqués par les Japonais.

On pense que les Chinois feront sauter ces navires plutôt que les laisser tomber aux mains de l'ennemi.

Li-Hung-Tchang avait ordonné à l'amiral Ting de se réfugier sous la protection des forts de Wei-Hai-Wei, on ne s'explique pas pourquoi cet ordre n'a pas été exécuté.

Le colonel Zimmer

La *Patrie* annonce que l'attentat commis en wagon sur la personne du colonel Zimmer, vient de prendre une nouvelle tournure.

Le colonel Zimmer a été longtemps au premier bureau du ministère de la guerre, d'où relèvent toutes les affaires d'espionnage. C'est un officier brillant et énergique et, en sa qualité d'Alsacien, il ne s'était jamais montré tendre pour les affreux gredins que sont les espions allemands. Il était fort connu dans ce monde interlope où il s'était attiré de redoutables et honorables inimitiés.

Le lieutenant-colonel était à Bordeaux pour affaires personnelles, mais l'on pouvait croire qu'il était envoyé en mission confidentielle et qu'il rapportait des pièces importantes. L'assassin doit être un espion.

La gendarmerie relève les pas du meurtrier inconnu qui aura dû laver ses vêtements ensanglantés sur les bords de la Sèvre ; le capitaine de gendarmerie a été avisé qu'un individu, répondant au signalement de l'assassin, a été vu, à la Chapelle-Heulin ; l'on fouille activement tous les bois environnants.

Le traité Dreyfus

Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* qu'il a eu une longue conversation avec un attaché du ministère de la guerre, de passage à Bruxelles, lequel lui a appris ceci :

« — Dreyfus, qui pénétrait partout, qui était au courant de tout, a livré à l'Allemagne, non seulement les plans de mobilisation, mais chose peut-être encore plus grave, ce qu'on appelle l'horaire, c'est-à-dire la marche des trains avec leur

destination, le jour et l'heure où ils amèneraient des corps de troupes dans un endroit déterminé. Si bien que partout où devrait s'opérer un débarquement de nos soldats, les Allemands auraient massé des régiment pour les recevoir. »

Berlin

L'anarchiste Schwaeme qui, dans un conflit avec la police, a tiré dix coups de revolver et a blessé trois policiers, a été condamné à dix ans de perte des droits civils.

Son complice, l'anarchiste Draeger a été condamné à cinq ans de prison.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Elections consulaires

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors est déposée, à dater de ce jour, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayant-droit compris dans l'article 1^{er} de la loi, pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration, faite sans frais, au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

L'avancement dans les postes

Le conseil d'administration des postes et télégraphes a décidé que, pour l'inscription aux tableaux d'avancement de classe, il serait fait application des règles suivantes :

1^o Les commis de 1,500 fr. qui, lors de leur titularisation, possédaient la rétribution de 1,400 fr., en qualité de commis auxiliaires, bénéficieront pour la promotion à 1,600 fr. de la moitié du temps passé à 1,400 fr.

2^o Les receveuses à 1,000 fr. qui, avant leur nomination à ce grade avaient été employées à 800, 900 ou 1,000 fr., bénéficieront pour la promotion à 1,200 fr. de la moitié du temps passé, avec un traitement inférieur à 1,000 fr.

Médecins militaires

A la suite d'une entente entre les ministres de l'intérieur et de la guerre, les médecins militaires seront astreints dorénavant à la déclaration, devant l'autorité civile, des cas de maladies épidémiques tombées sous leur observation.

D'autre part, les municipalités des villes, sièges d'une garnison permanente et celles des localités que les troupes doivent occuper ou traverser devront informer l'autorité militaire de tous les faits épidémiques parvenus à leur connaissance.

Recette ruraliste

M. Louis Bouquet, adjudant au 7^e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, est nommé à la recette ruraliste de Pujols (Gironde) 1^{re} classe.

Saintes, craignant un peu d'y reparaitre trop tôt. Il trouva le capitaine assis dans son jardinet, misé Feréol brochant à ses côtés.

— Comment! c'est vous? s'écria le marin. Eh! mon cher ami, je commençais à désespérer... J'allais envoyer chercher de vos nouvelles.

Un tel accueil mit Pierre à l'aise. Il s'installa, ravi, entre le père et la fille, qui s'était contentée de répondre à son bonjour par un léger salut.

— Hein! je suis sûr que le temps vous dure à Romaz? demanda le capitaine.

— Je l'avoue.

— Alors, qu'avez-vous donc fait qu'on ne vous a vu hier ni avant-hier?

— J'avais peur d'être indiscret.

— Indiscret avec moi? Allons donc! vous ne comprenez pas qu'ici vous êtes en famille?

Au cours de la causerie, le marin raconta l'enfance d'Albine. Resté veuf presque à la naissance de sa fille, il s'était mis à l'élever comme un garçon. Vigoureuse comme un moussa, l'esprit solide, le caractère bien trempé, sa *pichounette* avait tous les courages et toutes les droitures. Aussi, grâce à elle, à demi impotent qu'il était, pouvait-il remplir ses devoirs de maire. Elle le remplaçait au besoin. Misé Feréol, les yeux sur sa broderie, souriait par instants.

— A propos, s'écria tout à coup le capitaine, si vous voulez pêcher ou vous promener en mer, j'ai un canot. Albine, va donc le lui montrer sur la plage.

(A suivre).

de Planette, le ton même de sa causerie, ses expressions presque choisies, n'étaient-ce point là autant d'indices? Silencieuse, elle restait étrangère à l'entretien. Par instants pourtant, elle levait les yeux, comme gênée sous le regard ardent de Pierre ; un éclair jaillissait de ses prunelles sombres, et bien vite elle poursuivait sa tâche.

— Laisse donc un instant ton ouvrage, *pichounette*, dit le père.

— Je vous écoute tout en travaillant.

Une ombre passa sur le front du capitaine pendant qu'il la considérait tirant vivement son aiguille ; mais tout aussitôt, retrouvant sur son ton enjoué :

— Mon Dieu! et moi qui ne songe pas à vous remercier d'un emprunt que je vous fais depuis longtemps et sans votre autorisation encore! Je veux parler de la bibliothèque de votre grand père, où je continue de puiser par une vieille habitude. C'est notre unique distraction. Albine me fait des lectures, et quelles lectures! Tous les précheurs en us y ont passé, sans compter je ne sais combien d'ennuyeux pédagogues qui ont plus étudié les étoiles que le cœur des fillettes.

— Allons donc, père, interrompit misé Feréol, tu sais bien que ces précheurs en us et ces ennuyeux pédagogues, comme tu dis, sont nos meilleurs amis.

Tout interloqué de ce langage, Pierre, néanmoins, saisit au vol, l'occasion d'une galanterie :

— Me voilà trop heureux, mademoiselle, d'avoir pu vous être agréable, et je compte bien que, tant que j'en serai le maître, vous conserverez tout vos droits sur la bibliothèque de Romaz.

Par les fenêtres ouvertes, on apercevait l'in-

térieur de la maisonnette. Fort simplement meublée de perse, le petit salon, aux murs blanchis à la chaux, était presque pimpant. Quoique vieux et usé, les rideaux et les meubles n'attristaient pas la vue ; le temps répand sur les objets de ces tons doux, comme une touche harmonieuse, qui les revêt d'une grâce intime.

La visite avait duré plus de deux heures. Le jeune homme enfin, prit congé. Misé Feréol s'étant levée pour le conduire et le mettre dans son chemin, il resta tout penaud près d'elle, cherchant comment il s'excuserait des propos de la voiture et de sa familiarité quelque peu grossière.

— Vous avez dû me prendre pour un rustre, l'autre jour, quand je vous ai ramenée d'Arles, dit-il. J'ai été vraiment fort maladroit dans mes paroles et mes façons. Maintenant que je reconnais jusqu'à quel point je m'étais mépris, me pardonneriez-vous ?

— Je n'accuse que ma cornette, répliqua-t-elle avec un sourire qui pouvait être tout aussi bien de l'indulgence que de la fierté.

V

Pierre revint au mas enchanté de sa visite. La causerie du capitaine était pleine d'esprit et d'entrain. La singulière beauté de misé Feréol l'avait charmé. Il devinait en elle une étrange nature, qu'il n'avait jamais rencontrée. Tout l'intriguait ; sa réserve froide, que démentait son regard de flamme, sa grâce simple, et jusqu'à cette curieuse érudition qu'elle semblait avoir acquise comme toute naturelle. Bref, les Feréol l'avaient conquis. Maintenant, il savait qu'en attendant son savonnier, il trouverait auprès d'eux un allègement à

son ennui. Sitôt rentré, il monta dans sa bibliothèque les livres qu'il s'était chargé de rapporter et en choisit d'autres pour les envoyer sans retard.

— Eh bien! vous avez donc été voir le capitaine? lui dit Planette. Comment va misé Feréol? ajouta-t-elle en se moquant.

— Oui, mauvaise, encore un de vos méchants tours. Vous avez aidé à mon erreur.

Par discrétion, Pierre s'imposa au moins deux jours avant de se représenter chez ses voisins, deux jours qu'il employa comme il put à courir le pays. Mais déjà il connaissait les moindres coins du domaine : les champs de blé et de vignes, les étendues de foin jaune, les pacages hauts et drus, les étangs poissonneux, les oseraies semblables à d'immenses bouquets d'aigrettes. A tout cela, il préférait encore les marais du Grand-Palun, peuplés d'oiseaux, et le *sansouïre* nu, où parquaient taureaux et chevaux sauvages.

Grand amateur de sport, il se passionnait pour ses élèves. Le cheval camargue, qu'on croit issu des chevaux africains dont les Maures se servaient dans leurs conquêtes et qu'ils amenèrent après l'invasion de l'Espagne dans le midi de la France, se rapproche, en effet, du cheval arabe.

Le cheval camargue a l'encolure du cheval arabe, la petite taille ; la tête un peu grosse, les yeux à fleur de tête aux prunelles très dilatées.

Les privations du jeune âge altèrent souvent le type de beauté primitive. Farouche et indépendant, impossible à dresser, il s'échappe de l'écurie pour revenir au marais accoutumé.

Pierre tenta pourtant quelques prouesses. Enfin, deux jours écoulés, il reprit la route des

La propriété du sol des routes départementales déclassées

Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision condamnant la prétention d'un certain nombre de conseils généraux qui, tout en déclassant les routes départementales pour les ranger dans le réseau vicinal et en se déchargeant ainsi de leur entretien, auraient voulu se réserver la propriété du sol et des plantations.

Plus de la moitié des départements ont actuellement déclassé leurs routes, et la décision du Conseil d'Etat a une portée par conséquent très générale.

La haute assemblée a déclaré que la délibération par laquelle un conseil général déclassé une route départementale et la classe parmi les chemins vicinaux de grande communication, a pour effet de transférer de « plein droit » aux communes traversées l'ensemble des droits appartenant au département sur cette route et ses dépendances. Le conseil général ne peut, par conséquent, par une délibération postérieure, porter atteinte à un droit définitivement acquis aux communes.

Assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux prochaines assises, qui s'ouvriront à Cahors, le 19 novembre prochain :

- MM.
- Brouel, J.-L.-C., à Castelnau-Montriatier.
 - Garrigues, A., adjoint au maire de Tour-de-Faure.
 - Tournié, Eugène, percepteur à Rudelle.
 - Jalabert, M.-L., chapelier, à Puy-l'Evêque.
 - Chatain, Pierre-Fabien, à Boissières.
 - Box, Gabriel médecin et maire, à St-Simon.
 - Couderc, Paul, propriétaire, à St-Clair.
 - Henras, Pierre, propriétaire, à Cézac.
 - Devès, Paul, propriétaire à St-Médard, Catus.
 - Pégourié, J.-J., maire, à Durban.
 - Do, Frédéric, propriétaire à Clavel.
 - Brugalières, Charles, notaire, à Labastide-Murat.
 - Bonnet, Jean, pharmacien, à St-Germain.
 - Ausset, A., receveur buraliste, à Lalbenque.
 - Vigouroux, Cyprien, boucher, à Montfaucon.
 - Vaissé, Jules, notaire à Livernon.
 - Bargues, Jules, propriétaire, à Lavercautières.
 - De Laurière, Fernand, à St-Céré.
 - Calmon, Jean, propriétaire à Montfaucon.
 - Delsol, Alithe, officier de santé, à Thédirac.
 - Lavoyt, Numa, propriétaire, à Gourdon.
 - Polge, Henri, notaire, à Lacapelle-Marival.
 - Lacombe, Jean-Urbain, libraire, à Gourdon.
 - Blanié, L.-S., prop. à St-Pierre Rives du Lot.
 - Soury, Adolphe, prop. et maire, à Prendignes.
 - Delpach, Jean-Pierre, propriétaire à Floirac.
 - Jourzac, P., prop. à St-Michel de Bannières.
 - Hébrard, Auguste, propriétaire, à Calès.
 - Mispoulet, Léopold, vétérinaire à Le Treil.
 - Parvieux, peintre à Cahors.
 - Verdie, Joseph, propriétaire à Pourtal.
 - Bénéchie, L.-A., conseiller général, à Glanes.
 - Dambert, Elie, avoué à Gourdon.
 - Sérager, Bernard, à Lalande.
 - Neyrac, Pierre, propriétaire, à Cuzances.
 - Raynet, Jean, propriétaire à Malocerte.

Jurés supplémentaires

- Vertut, Baptiste, propriétaire à Cahors.
- Henras, Germain, négociant à Cahors.
- Cazal, Louis, limonadier, à Cahors.
- Blanc, Henri, marchand de fer, à Cahors.

* * *

La tâche de MM. les jurés ne sera pas lourde. Nous croyons savoir en effet, qu'aucune affaire ne sera appelée aux prochaines assises.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 octobre 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le catalogue de la maison Ch. Chadenat, de Paris, plusieurs plans de Cahors et cartes du Quercy, dressés au 17^e siècle.

M. Momméja, archéologue à Monteils, présenté à la dernière séance par MM. Combes et Gary, est élu à l'unanimité.

Au nom de M. de Grandsault-Lacoste, un secrétaire continue la lecture d'un mémoire adressé au roi, rédigé en 1773 par un M. Abeille, homme de loi et relatif à l'interdit qui frappait les vins du Quercy, sur le marché de Bordeaux, pendant certains mois de l'année.

Le même secrétaire donne connaissance d'une lettre adressée par ce M. Abeille à l'évêque de Cahors, traitant du même sujet. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Mariages militaires

Le ministre de la guerre vient de décider que les chefs armuriers et ouvriers immatriculés des manufactures militaires proposés pour l'avancement, qui demanderont l'autorisation de se marier devront faire la preuve que la future apporte une dot d'un revenu annuel et non viager d'au moins 400 francs.

Ces fonctionnaires peuvent, en effet, aspirer au rang de contrôleurs d'armes, pour lequel la dot de 400 francs est exigée.

La température

Après un mois d'octobre admirable pour les semences, le ciel s'est de nouveau couvert et depuis deux jours il pleut sans interruption.

Infanticide

Une descente de justice a été opérée au hameau de Lasalle, commune de Durban.

La fille Vieilhescaze, âgée de vingt-huit ans, a été arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt de Figéac sous l'inculpation d'infanticide.

La viande pour soldats

Gap, 8 novembre.

Le tribunal correctionnel de Gap vient de rendre son jugement dans deux affaires concernant des fournisseurs militaires inculpés d'avoir, le 10 septembre dernier, livré de la viande corrompue aux troupes du 22^e d'infanterie, de passage à Aspres-sur-Buech. Ils ont été condamnés : le nommé Fugier, boucher à Veynes, à six jours de prison ; Brotel-Sttras, garçon boucher au service de Fugier, à trois jours de prison, et chacun et solidairement à 50 fr. d'amende et au remboursement des frais envers l'Etat. Joseph Roux, boucher à Aspres-sur-Buech, et Mme Lucie Bertrand, femme du sieur Roux, ont été condamnés pour le même fait chacun et solidairement à 50 francs d'amende.

Vins frelatés

Un journal parisien nous apporte la nouvelle suivante :

« Le raisin sec devenu trop cher, les fabricants de vin se sont rejoints sur les dattes et les figues ; cela produit, après une fermentation, une boisson d'assez mauvais goût ; il fallait ajouter un ton à ce liquide, on y a ajouté de l'acide sulfurique. »

« L'administration des contributions indirectes aussitôt prévenue, a fait pourchasser ces nouveaux fraudeurs dont le breuvage menace la santé publique. »

« Hier, du Bois, à Belleville, ses agents assistés du commissaire de police, ont saisi chez M. L. I. un matériel important et de nombreuses bonbonnes d'acide sulfurique ; rue Thierry, était le magasin de vente, on y a trouvé une quantité respectable de fûts prêts à être livrés à la consommation. »

Et dire que les députés démocrates qui se moquent de leurs électeurs comme d'une guigne ont tout fait pour sauvegarder les intérêts des marchands de vin au détriment du pauvre viticulteur.

Bagnac

Le cantonnier Latramolière et le facteur rural Frous, de Bagnac, ont aperçu un sanglier, une laie et plusieurs marcassins venant des gorges du ruisseau de Veyres, et se dirigeant dans les forêts de Landrevie et de Lacon. Ces animaux ont déjà fait des ravages dans les communes limitrophes et les propriétaires réclament une battue.

Frayssinet-le-Gélat

La foire de Frayssinet-le-Gélat, favorisée par un temps splendide, a eu un succès ravissant.

On constate avec satisfaction que, grâce au dévouement intelligent et éclairé de M. Béral, sénateur, maire de la commune, du conseil municipal et de la commission des foires, qui font des efforts sérieux pour la réussite de nos nouvelles foires, ces dernières, déjà assez fréquentées, deviennent de plus en plus importantes.

Il s'est traité pas mal d'affaires. Les bœufs ont été vendus à des prix assez élevés. Il a été acheté environ 250 moutons, les œufs valaient 85 c. la douzaine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 10 novembre 1894

Naissances

- Planacassagne, Maurice rue Nationale, 71.
- Fayard, Marie rue Saint Barthélemy, 11.
- Guilhou, Suzanne-Jeanne rue Labarre, 63.
- Cagnac, Jean-Pierre, avenue de la Gare, 4

Décès

- Roques, Antoine, boulanger, 75 ans, à l'hospice.
- Galtié, Maria, 15 ans, Impasse de la Charité, 1.
- Lattes, Marius-Jean, 1 mois, place des Petites Boucheries, 14.
- Dénestèbe, Marie, s. p., 75 ans, veuve Bessières, avenue de Toulouse, 9.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

JEANNE D'ARC

Dire que l'œuvre de M. du Pierriez est un modèle du genre, serait excessif ; prétendre qu'elle est mauvaise, serait tomber dans le même travers. Elle est jouable, voilà tout.

Au reste, bien naïf serait qui croirait que porter sur la scène l'admirable physionomie de Jeanne, est chose toute simple.

M. Dupuy, le président actuel du Conseil des ministres, a dit, à la tribune du Sénat, que la bonne Lorraine « dépassait les plus hautes conceptions de l'épopée. » Il ne s'était nullement trompé. Ses paroles n'étaient pas le résultat des exagérations d'un patriote ; elles exprimaient un sentiment d'une vérité qui tend chaque jour à pénétrer toutes les âmes.

Donc, quelque jugement que l'on puisse porter sur la composition dramatique représentée hier soir, le but en est bon, les effets louables.

Il vaut beaucoup mieux cela sur notre scène que les Chauvières et les Vaillants. Je préfère l'exaltation de ma patrie, aussi banal que cela puisse paraître à quelques uns, aux déclamations oïlleuses de ceux qui se taillent des succès faciles dans l'exploitation de la crédulité des masses.

C'est Mlle Jane qui jouait le rôle de l'héroïque fille de Domremy.

Le public l'a maintes et maintes fois applaudie comme elle méritait. Et nous prenions plaisir à ces manifestations renouvelées qui passaient, pour ainsi dire, sur la tête de l'artiste, pour s'adresser à la France, incarnée dans celle qu'un mécréant de marque, Paul Bert, appelait la *divine Jeanne*.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n^o 52 près le Palais de Justice.

PUBLICATION

AFIN DE

PURGE

d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploits du ministère de MM^e Pastré et Serres, huissiers à Carcassonne et Cahors, en date du six novembre courant enregistrés, et à la requête de M. François Bourrières, propriétaire, domicilié à Cahors, place Rousseau, lequel faisait élection de domicile en les étude et personne de M^e Jules Billières, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant.

Il a été notifié à Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, et à Madame Marie-Louise-Fanny-Caroline, Ducluzeau, sans profession, épouse de Monsieur Théodore-Pierre-François-Auguste, Soulié de Bru, directeur des contributions directes, domiciliée avec lui à Carcassonne.

Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-sept octobre 1894 enregistré, expédié, constatant le dépôt fait audit greffe par M^e Billières, avoué près ledit Tribunal civil de Cahors ; de l'expédition d'un acte retenu le vingt-deux du même mois, par M^e Jules Fournié, licencié en droit, notaire à Cahors, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre du même mois d'octobre, volume 996, numéro 12, contenant vente par ledit Monsieur Théodore-Pierre-François-Auguste Soulié de Bru, et ladite Madame Marie-Louise-Fanny-Caroline Ducluzeau, son épouse, représentés audit contrat par Monsieur Pierre Bort, expert, ancien greffier de paix, domicilié à Castelnau-Montriatier ; aux termes de leur procuration sous seing privé, enregistré, en date, à Carcassonne, du douze juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, en faveur dudit Monsieur François Bourrières, requérant.

D'une maison, sise à Cahors, rue du Cheval-Blanc numéro 19, confrontant du nord, avec petite ruelle, du midi, avec ladite rue du Cheval-Blanc, du couchant, avec Gervais, et du levant, avec Tulle ; telle que ledit Monsieur Théodore-Pierre-François-Auguste Soulié de Bru, l'avait acquise de Madame Claire Soulié de Bru, veuve en premières noces de M. François Courthiade et en secondes noces, de Monsieur Jean Bourrillon Labarre, suivant acte Arènes, notaire à Cahors, en date du deux avril mil huit cent quatre-vingts, Madame Courthiade l'avait elle-

même recueillie dans la succession de Madame Lamolère, sa tante, en vertu de son testament, passé devant M^e Carla, ancien notaire, il y a plus de trente ans.

Cette vente fut faite moyennant le prix de deux mille huit cents francs. Sur ce prix, Monsieur Bourrières compta au moment de l'acte la somme de dix-huit cents francs et le surplus fut stipulé payable le premier mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, avec intérêts à cinq pour cent, en l'étude de M^e Fournié, notaire à Cahors.

Cette notification a été faite afin que Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors et la dite Madame Marie-Louise-Fanny-Caroline Ducluzeau, épouse de Monsieur Théodore-Pierre-François-Auguste Soulié de Bru, n'en ignorassent et eussent à prendre, si bon leur semblait, dans l'intérêt de ladite dame épouse Soulié de Bru ou de toutes autres personnes qu'il appartiendrait telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseraient sur l'immeuble vendu au requérant et ce, dans le cours des deux mois qui suivraient la présente publication.

Leur déclarant que faute par eux de ce faire, l'immeuble vendu passerait aux mains du requérant, libre et affranchi de toutes les hypothèques légales qui pourraient le grever de quelque chef qu'elles proviennent ou pussent provenir.

Et en outre il était déclaré à M. le Procureur de la République à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, Cahors, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze

Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

Le nombre de personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus à quel saint se vouer, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombre et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La *Tisane Dussolin* remplit admirablement ce but ; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la *Tisane Dussolin*.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom *Tisane Dussolin*. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbeq, 24, rue de Charonne.

Le mauvais air des mines

Carmaux (Tarn), le 18 juin 1893. — Etant mineur, le mauvais air des mines me causait des constipations et des maux de tête qui m'obligeaient souvent à quitter mon travail. Depuis que je prends vos Pilules Suisses, je suis toujours bien portant ; des voisins qui en ont pris aussi, sont également très satisfaits.

(Sig. lég.) GASC SALVI, avenue de Rossières.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être

prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré-entent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, en joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode Illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉ EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émments spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4^e 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Frurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph^{ie} FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

le Redressement des dents

à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

XUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORREZE)

Monsieur MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur venue deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : XUDOUARD BRIVE

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente
Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	
	Boutures Racées	millé
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défilance	50 100
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada	50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cunningham	18 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscat, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Néhéscoul, blanc et noir (raisin de 0 ^m 80 de long), Kabyte, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana	20 100
(1) Ce port greffe est supérieur à tous les Rupestris et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton	100 150
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris mûres comme elle : Rupestris St-George, Kéké, Richter, Gaillard, Laxestelles, Sijaz, Monticola, etc., etc.	Duchess	100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont	10 50
	Herbemont d'Aurelle	100 150
	Herbemont Touzan	100 150
	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurelle	100 150
	Jacquoz d'Aurelle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 100
	Secrétaire	50 100
	Sénasquas	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandieri Planchon	300 500
	Berlandieri du Texas, la p.	1 2
	Cinéra	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Rupestris	50 100
	Riparia tomentoux	10 30
	Riparia gloire	20 50
	Rupestris large feuille	15 50
	Rupestris du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York-Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON. 1 fr. le kilo. Pines Allés, 4 fr. Boutons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande consoude rugose du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.